

LES CONDITIONS POUR FINANCER LE PERMIS DE CONDUIRE VIA LE CPF

Il s'agit de **tous salariés** ou **demandeurs d'emploi** qui ont acquis des heures au titre du compte personnel de formation (CPF) pour lesquels le permis de conduire doit contribuer à la **réalisation d'un projet professionnel** ou **favoriser la sécurisation du parcours professionnel**.

Toutefois, pour être éligible, vous **ne devez pas** avoir fait l'objet d'une **suspension de votre permis de conduire** ou **d'une interdiction de solliciter un permis**.

LE CPF COMMENT ÇA MARCHE ?

Le CPF est alimenté automatiquement au début de l'année qui suit l'année travaillée. Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi. L'alimentation du CPF est fixée à 500 euros par an dans la limite du plafond de 5000 euros.

Toutes les personnes peuvent consulter leurs droits (en euros) disponibles dans leur espace CPF.

LES CATÉGORIES DU PERMIS DE CONDUIRE ÉLIGIBLE À UNE PRISE EN CHARGE VIA LE CPF

Seule la catégorie B du permis de conduire est éligible au CPF

À compter du 1er janvier 2024, le CPF pourra être utilisé pour financer la préparation aux épreuves théoriques et pratiques de toutes les catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur (loi art. 3 ; c. trav. art. L. 6323-6 modifié).

LES DÉMARCHES À EFFECTUER POUR BÉNÉFICIER DU CPF

LES ETAPES A SUIVRE

Tout d'abord, vous devez vous assurer que vous **rentrez bien dans les critères de prise en charge (voir ci-dessus)**.

1. CONNECTEZ-VOUS A VOTRE COMPTE CPF

– **Connectez-vous à votre espace CPF** sur le site moncompteformation.gouv.fr afin de vous connecter à votre espace personnel et consulter vos droits CPF et choisir une formation au permis de conduire Ecole de conduite VERDONI.

S'il s'agit de votre première connexion, cliquez sur « **Je crée mon compte** ».

2 choix s'offrent alors à vous :

A) IDENTIFIEZ-VOUS VIA FRANCE CONNECT.

Il s'agit de la solution que nous vous conseillons car cette connexion via France Connect vous sera également demandée ultérieurement. Pour ce faire, cliquez sur « S'identifier avec France Connect ».

France Connect vous demandera de vous connecter parmi 6 comptes au choix. Nous vous conseillons de vous connecter via votre compte Ameli ou celui des Impôts, ces deux derniers étant les plus connus. Cliquez sur celui que vous souhaitez et identifiez-vous, remplissez le formulaire, acceptez les conditions générales d'utilisation et finalisez votre inscription en cliquant sur « Créer mon compte ». Votre compte France Connect est désormais créé, vous serez dès lors redirigé automatiquement sur mon compte formation (accueil).

B) CHOIX N° 2 : INSCRIVEZ-VOUS EN COMPLÉTANT LE FORMULAIRE

Pensez à vous munir de votre carte vitale ainsi que d'une adresse mail valide. En effet, votre compte CPF est rattaché à votre numéro de Sécurité Sociale. Remplissez le formulaire, acceptez les conditions générales d'utilisation, puis cliquez sur le bouton « Créer mon compte ».

Remarque : Une fois connecté, vous pouvez vérifier vos informations personnelles (en cliquant sur votre nom et prénom en haut à droite) ainsi que le solde d'heures CPF indiqué.

2. SÉLECTIONNEZ UNE FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE ECOLE DE CONDUITE VERDONI

A) JE RENSEIGNE LES CHAMPS POUR TROUVER LES ACTIONS DE FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE

Une fois connecté, vous tombez immédiatement sur une page avec, à votre gauche, le solde de vos droits de formation et à votre droite, un moteur de recherche « Je trouve une formation et je m'inscris ».

- Indiquez : Le Permis de votre choix ;
- Cliquez sur « En Centre de Formation » ;
- Indiquez la ville de votre choix (lieu de formation) ;
- Validez votre choix en cliquant sur la flèche bleue ;

B) JE SÉLECTIONNE MA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE

Vous êtes dirigé sur une page ayant pour titre « Recherche Formation ». L'ensemble des formations en rapport avec votre recherche s'affichent. Veillez toujours à sélectionner une formation réalisée par l'Ecole de Conduite VERDONI

Si nous n'apparaissent pas, utilisez le filtre et dans le champ « organisme de formation », indiquez l'Ecole de Conduite VERDONI.

3. JE M'INSCRIS À LA FORMATION

Une fois que vous avez sélectionné la formation qui vous convient, vous pouvez vous inscrire en cliquant sur le bouton « **Créer mon dossier d'inscription** ».

Vous serez alors dirigé vers la page « Dossier d'inscription ».

Vous serez averti de la réponse à votre demande de formation sur votre espace CPF. Une fois l'accord obtenu, vous pourrez vous inscrire dans l'Auto-école

DEMANDEURS D'EMPLOI : PENSEZ À DEMANDER UN ABONDEMENT PÔLE EMPLOI

Vous êtes demandeur d'emploi ?

Le saviez-vous ?

Vous pouvez demander un financement complémentaire qui se rajoute à vos droits CPF ! Pour se faire, contactez votre conseiller Pôle Emploi. Une fois le financement accepté, ce dernier pourra être activée lors du choix de votre action de formation.